

# Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux pour Encadrant et Concepteur <sup>AIPR-EN</sup>

Tarif: Nous consulter

## Objectifs

Approfondir ses connaissances d'Opérateur liées aux travaux à proximité des réseaux, se préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM

### Public Visé

Concepteur : Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet ( conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géo référencement de réseaux)

Encadrant : Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux

### Durée

7.00 Heures

1 Jour

### Pré Requis

Une connaissance de l'utilisation de l'outil information est souhaitable pour le passage des tests, Se munir d'une carte nationale d'identité pour la présentation à l'examen

## Parcours pédagogique

### Réglementation concernant les interventions sur le domaine public

- Rappel : DT, DICT et AIPR
- Les acteurs et leur rôle : responsable de projet, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvres...
- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

### Les connaissances générales

#### Le guide technique de la réforme

- Présentation du guide technique
- Généralités sur les réseaux
- Les réseaux électriques, les réseaux gaz
- Le marquage-piquetage, le repérage et les affleurants
- Le déroulement d'un chantier, les règles à suivre
- Les endommagements des réseaux, comment se comporter ?
- La règle des 4 A

Tous les points abordés lors de la formation sont agrémentés de questions issues des QCM opérateur

### Entraînement au QCM

## Les + métier

Arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux

SAS CQPS au capital de 7500€

34, rue des Cosmonautes – Pérusud 4 – Bât 2 – 31400 TOULOUSE – Tél : 05.61.48.54.70 – [www.cqps.fr](http://www.cqps.fr) – [contact@cqps.fr](mailto:contact@cqps.fr)

RCS TOULOUSE – SIRET 484 639 844 00030 – TVA intra FR27484639844

Déclaration d'activité : 73310453931 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

N° CNAPS : FOR-031-2028-08-23-20230587281 – Agrément TFP APS : 3109011201- Agrément CQP PSGE : 3123061202

Agrément SSIAP N° 009 – Habilitation SST : H30818/2023/SST-1/O/16

## Objectifs pédagogiques

- Connaître la réforme, les obligations et responsabilités
- Connaître la réglementation AIPR et DTDICT
- Approfondir ses connaissances du Guide Technique
- Connaître les types de réseaux concernés
- Être capable d'identifier les risques métier
- Savoir adapter ses méthodes de travail

## Méthodes et moyens pédagogiques

Supports vidéo adaptés,  
Support de cours individuel,  
Alternance entre théorie et pratique avec retour d'expériences,

## Méthodes et modalités d'évaluation

Examen QCM AIPR

Le test compte 40 questions parmi 178 du QCM définies par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie,  
Ce QCM comporte environ 10% de questions dites prioritaires. La réponse à chaque question détermine le score selon les critères établis :

- Réponse bonne : 2 points
- Je ne sais pas : 0 point,
- Réponse fautive : -1 point,
- Réponse fautive à une question prioritaire : -5 points, (ces questions sont précisées seulement en cours de formation),
- Score minimal de réussite à l'examen : 48 points. (le score maximal possible étant de 80 points)

Réalisation de tests sur outil informatique,  
Délivrance de l'attestation de compétence en cas de réussite à l'examen,  
Attestation de formation,  
Un recyclage est recommandé par la réglementation de la DT-DICT tous les 5 ans.

Evaluation de la satisfaction

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

## Modalités d'Accessibilité

Oui - Si des aménagements sont à prévoir pour contraintes de santé, n'hésitez pas à joindre notre référent handicap à l'adresse mail : [contact@cqps.fr](mailto:contact@cqps.fr)



Contactez-nous !

Clément PARAYRE  
Directeur

Tél. : 0615901729  
Mail : [clement.parayre@cqps.fr](mailto:clement.parayre@cqps.fr)

SAS CQPS au capital de 7500€

34, rue des Cosmonautes – Pérusud 4 – Bât 2 – 31400 TOULOUSE – Tél : 05.61.48.54.70 – [www.cqps.fr](http://www.cqps.fr) – [contact@cqps.fr](mailto:contact@cqps.fr)

RCS TOULOUSE – SIRET 484 639 844 00030 – TVA intra FR27484639844

Déclaration d'activité : 73310453931 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

N° CNAPS : FOR-031-2028-08-23-20230587281 – Agrément TFP APS : 3109011201- Agrément CQP PSGE : 3123061202

Agrément SSIAP N° 009 – Habilitation SST : H30818/2023/SST-1/O/16